

Procès-verbaux et documents de la 1^{re} réunion des ministres de la Défense de l'Union occidentale (Paris, 27 et 28 septembre 1948)

Légende: Les 27 et 28 septembre 1948, les ministres de la Défense des États membres de l'Organisation du traité de Bruxelles (Union occidentale) se réunissent pour la première fois à Paris pour discuter de la politique de défense de l'Union occidentale.

Source: National Archives of the United Kingdom, Kew. <http://www.nationalarchives.gov.uk>, Records of international organizations, DG. Copies of records of the Brussels Treaty Organisation and Western European Union. Brussels Treaty Organisations and Western European Union: Microfilm copies of files, DG 1.

Procès-verbaux et documents de la 1^{ère} réunion des ministres de Défense. Paris: Organisation du traité de Bruxelles, 28.09.1948. 18 p.

Copyright: (c) The National Archives of the United Kingdom

URL:

http://www.cvce.eu/obj/proces_verbaux_et_documents_de_la_1re_reunion_des_ministres_de_la_defense_de_l_union_occidentale_paris_27_et_28_septembre_1948-fr-94248092-cc19-4e48-a416-2f5851f5f1cd.html

Date de dernière mise à jour: 10/09/2012

Vol. II

BRUSSELS TREATY ORGANISATION

MINUTES & DOCUMENTS OF THE FIRST MEETING
OF THE MINISTERS OF DEFENCE
PARIS, 27th SEPTEMBER 1948

Released by Western European Union
on 1st March 1984

ORGANISATION DU TRAITE DE BRUXELLES

PROCES-VERBAUX ET DOCUMENTS DE LA 1ère REUNION
DES MINISTRES DE DEFENSE
PARIS, LE 27 SEPTEMBRE 1948

Ouverts au public
par l'Union de l'Europe occidentale
le 1er mars 1984

BRUSSELS TREATY ORGANISATION

MINUTES & DOCUMENTS OF THE FIRST MEETING
OF THE MINISTERS OF DEFENCE
PARIS, 27th SEPTEMBER 1948

ORGANISATION DU TRAITE DE BRUXELLES

PROCES-VERBAUX ET DOCUMENTS DE LA 1^{ère} REUNION
DES MINISTRES DE LA DEFENSE
PARIS, LE 27 SEPTEMBRE 1948

DECLASSIFIE
U.E.O 1er MARS 1984

THIS DOCUMENT IS THE PROPERTY OF THE MILITARY COMMITTEE OF THE FIVE POWERS

M E T R I C

Note : Ce document remplace le document F.P. (48) 24 daté du 25 août 1948 .

TOP SECRET

F.P. (48) 24 (Version révisée)

COPIE N° 21

LE 20 SEPTEMBRE 1948

COMITE MILITAIRE DES CINQ PUISSANCES

MINISTRES DE LA DEFENSE DES CINQ PUISSANCES

REUNION qui aura lieu au Ministère de la Guerre à Paris,
le LUNDI 27 SEPTEMBRE 1948 à 11h.

Note : La séance sera levée pour le déjeuner à 13h
et reprendra à 15h .

ORDRE DU JOUR

1 . PUBLICITE

F.P. (48) 31 (VERSION REVISEE) Note du Chef du Secrétariat

2 . ORGANISATION DE DEFENSE DE L'UNION OCCIDENTALE

F.P. (48) 26 Mémoire des Chefs d'Etat-Major

Note : F.P. (48) 17 Mémoire des Chefs d'Etat-Major britanniques se rapportant également à cette question .

3 . POLITIQUE DE DEFENSE DE L'UNION OCCIDENTALE

F.P. (48) 27 Mémoire des Chefs d'Etat-Major

4 . DEFENSE AERIENNE ET ORGANISATION DES FORCES AERIENNES

F.P. (48) 28 Mémoire des Chefs d'Etat-Major

5 . COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'ORGANISATION NAVALE

F.P. (48) 29 Mémoire des Chefs d'Etat-Major

6 . COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'ORGANISATION DE L'ARMEE DE TERRE

F.P. (48) 30 Mémoire des Chefs d'Etat-Major

DECLASSIFIE
U.E.O 1er MARS 1984

7 . COMITE MILITAIRE D'ARMEEMENT

F.P. (48) 12

Rapport du Comité Militaire

F.P. (48) 36

Rapport du Ministre de la Défense
britannique

8 . CHARS SE TROUVANT EN BELGIQUE

F.P. (48) 34

Note du Comité Militaire

(Signé) GEORGE MALLABY

36, Whitehall, S.W.1

LE 20 SEPTEMBRE 1948 .

NOTE : Le Chef du Secrétariat emportera à Paris un résumé des Bilans
et des exemplaires de ces documents seront placés à la dis-
position des Ministres au cours de leur réunion .

U.E.O 1er MARS 1984

(THIS DOCUMENT IS THE PROPERTY OF THE MILITARY COMMITTEE OF THE FIVE POWERS)

M E T R I CTOP SECRET.M.D.(48) 1ère REUNIONLE 27 SEPTEMBRE 1948.COPIE N° 16COMITE MILITAIRE DES CINQ PUISSANCESPROCES-VERBAL de la 1ère REUNION DES MINISTRES DE LA DEFENSE
qui a eu lieu au Ministère de la Guerre à Paris,
le LUNDI et le MARDI 27 et 28 SEPTEMBRE 1948, à 11 h.ETAIENT PRESENTSM. Paul Ramadier
France (Président)Mr. A. V. Alexander
Royaume-Uni.M. R. de Fraiteur,
Belgique.M. W. F. Schokking,
Pays-Bas.M. P. Dupong,
Luxembourg.ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNIONRoyaume-Uni.Lt. General Sir L. C. Hollis.
Air Vice Marshal E. C. Hudleston.France.-M. M. Lejeune.
M. J. Dupraz.
M. J. Moreau.
Général C. Lechères.
Général de Division P. Ely.
M. Margerie.BelgiqueMajor Général M. L. J. Deleval.
M. Loridan.
Lt. Colonel de Soomer.Pays-Bas.Colonel M. R. H. Calmeyer.
M. Boon.
Général de Division P. L. G. Doorman.Luxembourg.

Colonel A. Jacoby.

Etats-Unis.

Major General F. Kibler.

Canada.

Brigadier S. F. Clark.

Commission Permanente crée par
le Traité de Bruxelles.M. E. Star-Busmann,
Secrétaire.SECRETARIATColonel G. Mallaby, Chef du Secrétariat.
Capitaine M. Chandler, Interprète.

DECLASSIFIE
U.E.O 1er MARS 1984

Z1

1. Sur la proposition de Mr. Alexander, Mr. Ramadier prit la Présidence.

2. PUBLICITE

F.P.(48) 31 révisé.

Les Ministres de la Défense mirent à l'étude une Note du Chef du Secrétariat au sujet du communiqué à diffuser.

M. RAMADIER dit que la question dont on devait immédiatement décider était de savoir si les Ministres préféreraient un court communiqué ou un communiqué plus détaillé. En ce qui concernait la France, il estimait que des considérations d'ordre politique rendaient préférable un bref communiqué.

M. ALEXANDER dit qu'il ne pensait pas qu'ils puissent décider de la nature de ce communiqué avant d'avoir quelque peu avancé dans les travaux. Son premier avis était qu'un communiqué complet serait souhaitable.

Le COLONEL FRAITEUR dit qu'il désirait discuter avec son Ministre des Affaires Etrangères de la question du communiqué avant de décider de cette question.

LES MINISTRES DE LA DEFENSE convinrent de remettre l'étude de cette question à plus tard, au cours de la réunion.

3. ORGANISATION DE DEFENSE DE L'UNION OCCIDENTALE.

F.P.(48) 26

Les Ministres de la Défense mirent à l'étude un mémorandum des Chefs d'Etat-Major des Cinq Puissances sur l'organisation de défense de l'Union Occidentale.

M. RAMADIER proposa que les Ministres étudient ce document point par point.

(Les rappels se rapportent au numéros de paragraphes dans le paragraphe 2 du document à l'étude)

A. Contrôle gouvernemental. Les Ministres acceptèrent la proposition.

B. Haute direction militaire.

(i) Les Ministres convinrent de la nécessité de créer un Comité Permanent des Chefs d'Etat-Major de l'Union Occidentale.

(ii) M. ALEXANDER proposa d'inviter non seulement les Etats-Unis mais le Canada à envoyer des représentants auprès du Comité des Chefs d'Etat-Major. Ces représentants ne seraient pas membres du Comité. Cette proposition fut acceptée.

(iii) Les Ministres acceptèrent la définition des fonctions du Comité des Chefs d'Etat-Major

(iv) et (v). Les Ministres convinrent de la nécessité d'un Etat-Major combiné permanent et d'un secrétariat des Cinq Puissances installé à Londres et prit note du fait que des recommandations sur la composition exacte de ces deux organismes devaient être soumises aux Chefs d'Etat-Major lors de leur prochaine réunion du 5 octobre.

DECLASSIFIE
U.E.O 1er MARS 1984

44

C. Organisation du Commandement.

(i) et (iv). M. RAMADIER souligna que les Chefs d'Etat-Major avaient proposé que la nomination d'un Commandant Suprême ou d'un Commandant Suprême Adjoint fût retardée probablement parce que les Américains n'étaient pas en mesure de prendre part activement à l'heure actuelle à l'organisation du commandement.

M. ALEXANDER dit qu'il convenait de ce que la question du Commandant Suprême devait être laissée de côté pour le moment. Néanmoins, il dit qu'il était essentiel de prendre dès maintenant quelques mesures efficaces et pratiques et, selon lui, un Président devrait être nommé pour diriger et guider les travaux des Commandants-en-Chef. Ce Président aurait une vue d'ensemble de la situation et devrait être un officier suffisamment qualifié pour prendre le commandement si un cas d'urgence se présentait avant que les Etats Unis soient officiellement en mesure de participer à l'organisation du commandement. Il convint que, lorsque les Etats-Unis seraient en mesure de participer à cette organisation la question de la situation du Président et, en fait, de toute l'organisation de commandement devrait être revue.

Le COLONEL DE FRAITEUR convint de l'extrême urgence du règlement de la question du Président des Commandants-en-Chef.

M. RAMADIER fut d'accord pour reconnaître qu'un Président était nécessaire, mais il souligna que toute l'organisation du commandement est forcément sujette à révision en raison de la situation des Américains. Il proposa que la question de la nomination des officiers nécessaires soit discutée par les Ministres en séance secrète β *

On convint en conséquence que, au lieu du paragraphe C (i) et (iv) les Ministres mentionnent leur opinion sur la nécessité de nommer immédiatement un Président Militaire des Commandants-en-Chef.

(ii) Les Ministres acceptèrent la définition des fonctions des Commandants-en-Chef.

(iii) Les Ministres convinrent que les Commandants-en-Chef devraient eux-mêmes formuler leurs propres recommandations sur la question de l'emplacement de leurs Quartiers Généraux.

(v) Les Ministres convinrent que le Commandant-en-Chef des Forces Terrestres devrait être Français et le Commandant-en-Chef des Forces Aériennes, Britannique.

M. ALEXANDER proposa que pour le Conseiller Naval, qui serait un officier français, le titre d'Amiral Europe Occidentale serait plus approprié.

M. RAMADIER, au sujet de la situation de l'Amiral Europe Occidentale, dit que la question du commandement naval soulevait des questions qui sortaient du cadre du Traité de Bruxelles. Il est évident que la mission des Marines est beaucoup plus large que l'appui qu'elles pourraient apporter à la défense de l'Europe Occidentale, mais toute considération sur leur mission envisagée

β Annexe confidentielle.

DECLASSIFIE
U.E.O 1er MARS 1984

23

dans son ensemble posait immédiatement la question de l'élargissement du Pacte de Bruxelles afin de couvrir d'autres régions du monde, par exemple l'Atlantique et le Bassin Méditerranéen Oriental. Les Chefs d'Etat-Major étudieront sans aucun doute ces missions plus large des Marines et pourraient, si nécessaire, faire appel aux conseils politiques de la Commission Permanente.

M. ALEXANDER convint que la mission des Marines entraînerait de vastes problèmes politiques qui, en fait, étaient actuellement étudiés à Washington par des représentants des Cinq Puissances, des Etats-Unis et du Canada. Il souligna qu'il y avait urgence à faire des plans efficaces pour la défense de l'Europe Occidentale.

M. SCHOKKING dit qu'il existait de fortes possibilités de coopération entre les forces navales des Cinq Puissances et il espérait que l'Amiral Europe Occidentale serait assisté par des Officiers d'Etat-Major de grade élevé représentant les Pays-Bas et les autres Puissances.

(vi) Les Ministres convinrent que des instructions devraient être envoyées au Président et aux Commandants-en-Chef, lorsque ces derniers seraient nommés, afin qu'ils se réunissent, tel qu'il a été proposé.

LES MINISTRES DE LA DEFENSE :

- (a) Approuvèrent l'organisation recommandée avec les modifications apportées lors de la discussion mentionnée ci-dessus.
- (b) Convinrent de discuter des désignations aux postes de Président et de Commandants-en-Chef et Amiral Europe Occidentale en séance secrète. ø
- (c) Chargèrent le Secrétaire-Général d'écrire au Secrétaire Général de la Commission Permanente pour lui proposer que les Etats-Unis et le Canada soient invités à envoyer des représentants non-membres auprès du Comité des Chefs d'Etat-Major de l'Union Occidentale.

4. POLITIQUE DE DEFENSE DE L'UNION OCCIDENTALE.

F.P.(48) 27.

Les Ministres de la Défense mirent à l'étude un rapport des Chefs d'Etat-Major recommandant les principes sur lesquels devrait être basée la Politique de Défense de l'Union Occidentale.

Se rapportant au paragraphe 1 (c) du document en cours de discussion, M. ALEXANDER dit que, dans la répartition des moyens, on devrait accorder un soin particulier à la situation économique de chaque pays. Il serait fatal de sabrer la sécurité économique de l'Union Occidentale en vouant à la défense des ressources qui seraient au-dessus des moyens des pays intéressés. En fait, c'est en fomentant un désastre économique dans les pays de l'Union Occidentale que la Russie pourrait arriver à gagner la guerre sans coup férir.

ø Annexe confidentielle.

DECLASSIFIE
UEO 1er MARS 1984

24

La question est donc de peser les risques d'un désastre militaire et ceux d'un désastre économique.

M. RAMADIER partagea l'opinion de M. Alexander sur la situation. Il dit que l'on devrait veiller à maintenir l'équilibre entre la production industrielle devant servir à honorer les besoins civils, et celle qui devrait honorer les besoins militaires. A eux seuls, les Chefs d'Etat-Major n'étaient pas compétents pour décider de ces questions qui devraient être réglées à un niveau gouvernemental élevé.

Le COLONEL DE FRAITEUR dit que, néanmoins il incombait aux Chefs d'Etat-Major de faire état de leurs besoins de façon à ce que les gouvernements puissent décider dans quelle mesure ces mêmes besoins pourraient être satisfaits.

M. SCHOKKING dit que son pays se ressentait également des difficultés économiques considérables qui avaient été aggravées par la situation en Indonésie. Il espérait que les relations entre les Pays-Bas et l'Indonésie pourraient s'améliorer dans un proche avenir, mais dans les circonstances actuelles, le fardeau de l'Indonésie pesait lourdement sur et était fort préjudiciable à la situation économique de son pays. Il pensait que les Ministres de la Défense pourraient se proposer d'atteindre une coordination de forme quelconque entre leurs budgets de défense.

M. ALEXANDER dit qu'il comprenait très bien les difficultés rencontrées par les Pays-Bas en Indonésie et qu'en fait tous les pays de l'Union Occidentale se heurtaient à un nombre de problèmes semblables dans leurs territoires d'Outremer.

Continuant, M. ALEXANDER attira l'attention des autres Ministres de la Défense sur l'accroissement du niveau de préparation que le Royaume-Uni poursuivait actuellement et il espérait qu'il pourrait être possible aux autres pays de l'Union Occidentale de mener une politique semblable.

Se rapportant au paragraphe 1 (c) du document en cours d'étude, M. RAMADIER convint de ce qu'un accord financier était essentiel; il incomberait au Comité Militaire d'Armement dont les Ministres devraient discuter dans la suite de la réunion, de formuler les besoins et de jeter ainsi la première base des problèmes financiers qui devraient ensuite être soumis aux Ministres des Finances. Cependant, il existe déjà quelques problèmes financiers comme la question des chars se trouvant en Belgique et celle de la licence de fabrication d'avions en France. Il proposa qu'un document soit soumis aux Ministres des Finances lors de leur réunion du 20 octobre, document qui traiterait du principe de l'accord financier et de tous les détails pouvant être fournis.

M. SCHOKKING dit qu'il espérait que, sur les questions financières, on restera en liaison étroite avec les Etats-Unis.

M. ALEXANDER souligna que les Pays de l'Union Occidentale doivent terminer leurs inventaires, doivent les comparer avec les besoins à satisfaire et fournir ainsi une preuve définitive du besoin qu'ils ont d'être aidés avant de faire une démarche officielle auprès des Etats-Unis au sujet des besoins Militaires

DECLASSIFIE
U.E.O 1er MARS 1984

60

Au sujet du paragraphe 1 (f) du document en cours de discussion, M. ALEXANDER dit qu'il espérait que ses collègues se mettraient d'accord pour entreprendre une action positive contre les attaques idéologiques ennemies. Il était d'avis que la vraie démocratie devrait prendre l'offensive. Les possibilités sont vastes, mais dans l'application de toutes les méthodes utilisées, on devrait accorder une attention extrême à la sécurité et à la conservation du secret.

M. RAMADIER reconnut qu'une contre offensive idéologique était essentielle, mais il estimait que, étant donné la situation différente existant dans chaque pays, il est nécessaire d'établir un plan très souple. Il ne croyait pas que les Chefs d'Etat-Major fussent en mesure de dresser ce plan et il jugeait qu'il pourrait y avoir lieu de créer une nouvelle organisation des Cinq Puissances.

M. SCHOKKING dit que l'on n'avait pas encore nettement défini le genre de campagne qui s'imposait en cette matière. L'une des meilleures armes de la démocratie consiste à assurer à tous les travailleurs la sécurité sociale. A son avis, il est également désirable que les Eglises Chrétiennes accroissent et étendent leur influence.

M. ALEXANDER estima que en outre les gouvernement doivent endosser quelques unes des responsabilités en ce qui concerne cette contre offensive idéologique qui présente certainement d'autres aspects que l'aspect purement militaire. Les Ministres de la Défense pourraient néanmoins souligner la nécessité d'une campagne et proposer à la Commission Permanente du Traité de Bruxelles de faire établir un plan ou de constituer une nouvelle organisation.

Le COLONEL DE FRAITEUR convint que les méthodes à suivre pour mener cette campagne constituaient une question politique dont les gouvernement devraient se charger. Néanmoins, il existe quelques organisations militaires spéciales qui pourraient aider à poursuivre cette campagne.

LES MINISTRES DE LA DEFENSE :

- (a) Acceptèrent les principes de la politique de défense énoncés au paragraphe 1.
- (b) Chargèrent les Chefs d'Etat-Major de préparer un rapport à l'intention des Ministres des Finances sur le principe d'un accord financier des Cinq Puissances, et donnant des exemples concrets.
- (c) Chargèrent le Secrétaire Général d'écrire au Secrétaire Général de la Commission Permanente soulignant leur point de vue au sujet de la contre offensive idéologique.
- (d) Acceptèrent les instructions proposées en ce qui concerne le Comité Militaire et les Commandants-en-Chef Europe Occidentale.

DECLASSIFIE
U.F.O 1er MARS 1984

26

5. DEFENSE AERIENNE ET ORGANISATION DES FORCES AERIENNES.

F.P.(48) 28

Les Ministres de la Défense mirent à l'étude un mémorandum des Chefs d'Etat-Major recommandant l'approbation d'un Plan de Défense Aérienne pour l'Europe Occidentale et le programme de réarmement qui en constituait une partie essentielle.

M. RAMADIER dit qu'il estimait qu'il n'était pas nécessaire d'entrer dans les détails de ce rapport et il proposa que les Ministres se bornent à étudier les recommandations figurant dans l'Annexe I de ce document.

M. SCHOKKING dit qu'il regrettait que, dans les circonstances actuelles les Pays-Bas ne fussent pas en mesure de faire face au programme proposé. Il savait que le but assigné aux Pays-Bas dans le Plan Aérien ne pourrait être atteint dans le temps proposé. La raison bien simple en était que la situation financière de son pays ne le permettait pas. Il estimait donc que cette question devrait être incluse dans le rapport qui devait être préparé à l'intention des Ministres des Finances.

M. ALEXANDER proposa que, étant donné que la situation en Indonésie captait inévitablement l'attention de la plus grande partie de l'Armée de Terre Néerlandaise, c'était là peut être un bon argument que M. Schokking pourrait utiliser auprès de son gouvernement pour que ce dernier fournisse des forces aériennes supplémentaires en Europe.

LES MINISTRES DE LA DEFENSE:

- (a) Approuvèrent le Plan de Défense Aérienne et le programme de réarmement qui en constituait une partie essentielle.
- (b) Convinrent d'adapter à ce plan la réorganisation de leurs forces aériennes.
- (c) Chargèrent les Chefs d'Etat-Major d'insérer dans leur rapport sur les questions financières les besoins en avions et ceux auxquels il fallait satisfaire pour assurer l'instruction, ainsi que la situation particulière des Pays-Bas.
- (d) En attendant la mise au point d'un plan financier d'ensemble, ils autorisèrent les mesures suivantes à mettre immédiatement à exécution :
 - (i) la livraison des avions nécessaires.
 - (ii) l'instruction dans le Royaume-Uni du personnel navigant et du personnel d'entretien.
- (e) Invitèrent les Ministres de la Défense du Royaume-Uni et de la France de charger les

DECLASSIFIE
U.E.O 1er MARS 1984

personnalités compétentes de dresser un plan en vue de la fabrication par l'industrie française de cellules de Vampire et de moteurs Hene.

- (f) Invitèrent les Ministres de la Défense du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la Belgique de charger les personnalités compétentes d'établir un plan commun de production de cellules de Meteor et de moteurs Derwent.
- (g) Chargèrent les Ministres de la Défense des Pays-Bas et de Belgique d'insister auprès de leurs gouvernements sur l'urgente nécessité de l'établissement des systèmes de transmissions par câbles en vue de l'application du Plan de Défense Aérienne.

6. COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'ORGANISATION NAVALE.

F.P.(48) 29

Les Ministres de la Défense mirent à l'étude un Mémorandum des Chefs d'Etat-Major indiquant les progrès accomplis dans le domaine de la coopération navale entre les Cinq Puissances.

M. RAMADIER dit qu'il estimait qu'il n'était pas nécessaire que les Ministres fissent plus que prendre note du fait que l'étude de problèmes navals communs avait débuté de façon satisfaisante et que l'on pouvait en attendre à l'avenir des résultats pratiques.

LES MINISTRES DE LA DEFENSE prirent note de ce Mémorandum.

7. COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'ORGANISATION DE L'ARMEE DE TERRE.

F.P.(48) 30

Les Ministres de la Défense mirent à l'étude un Mémorandum des Chefs d'Etat-Major soulignant les progrès accomplis dans le domaine de la coopération entre les Armées de Terre des Cinq Puissances et soulignant les principes sur la base desquels cette coopération devait être recherchée.

M. RAMADIER remarqua que ce rapport n'indiquait que les débuts de la coopération entre les Armées de Terre des Cinq Puissances.

M. ALEXANDER dit qu'il était fort important d'obtenir quelques résultats pratiques sur la question de la standardisation et il estimait qu'un rapport exposant quelques réalisations concrètes devait être soumis aux Chefs d'Etat-Major lors de leur prochaine réunion.

LES MINISTRES DE LA DEFENSE prirent note de ce Mémorandum.

DECLASSIFIE
UEO 1er MARS 1984

28

8. FORMATION D'UN COMITE MILITAIRE D'ARMEMENT DES CINQ PUISSANCES.

W.M.C.(48) 69
F.P.(48) 36

Les Ministres de la Défense mirent à l'étude un rapport du Comité Militaire et un autre rapport du Ministre de la Défense du Royaume-Uni relatifs à la formation d'un Comité Militaire d'Armement des Cinq Puissances.

M. RAMADIER dit qu'il pensait que tous accepteraient les directives destinées au Comité Militaire d'Armement proposées par M. Alexander dans le paragraphe 2 de son rapport.

M. ALEXANDER souligna qu'il importait que ce Comité fût composé de personnalités de grade élevé et qu'il était urgent qu'il pût commencer ses travaux. Il désirait en conséquence offrir les services de Sir Harold Parker, Secrétaire Permanent au Ministère de la Défense, comme représentant du Royaume-Uni, et il espérait que ses collègues pourraient convenir de nommer Sir Harold Parker Président du Comité afin que les travaux puissent commencer immédiatement.

M. RAMADIER dit qu'il n'était pas en mesure de désigner actuellement son représentant et qu'il préférerait le nommer dans un délai d'une semaine. Il se demandait s'il conviendrait de nommer un Président Permanent.

Le COLONEL DE FRAITEUR proposa que, comme il était urgent que le Comité d'Armement commence ses travaux, les Ministres acceptent la proposition de M. Alexander et conviennent de désigner Sir Harold Parker comme Président. Néanmoins, comme toutes les organisations du Traité de Bruxelles étaient constituées sur le principe d'une Présidence rotative, il estimait qu'il vaudrait mieux que Sir Harold Parker fût nommé Président pour une période limitée, pour un an, par exemple.

Au sujet du paragraphe 3, du rapport de M. Alexander, M. Ramadier dit que, bien qu'il fût d'accord pour reconnaître que le Comité d'Armement ne devrait prendre de décisions financières ou économiques, il était cependant essentiel qu'il les soulève. Au cours de ses délibérations, il devrait tenir compte des facteurs financiers et économiques, de façon à pouvoir soumettre aux Ministres des Finances des propositions contenant une information complète.

M. Alexander déclara qu'il avait eu précisément cette intention en rédigeant le paragraphe 3. Bien que le Comité d'Armement ne puisse être tenu responsable du règlement de questions financières et économiques, il doit les soulever au cours de ses travaux.

LES MINISTRES DE LA DEFENSE:

- (a) Approuvèrent les directives et la composition du Comité Militaire d'Armement tels qu'ils ont été énoncés par le Ministre de la Défense Britannique.
- (b) Acceptèrent la proposition selon laquelle Sir Harold Parker serait le représentant du Royaume-Uni et détiendrait la Présidence pour une année.

DECLASSIFIE
U.E.O 1er MARS 1984

29

- (c) Chargèrent les Ministres de la Défense des quatre autres Puissances à envoyer les noms de leurs représentants à Sir Harold Parker, au Ministry of Defence à Londres, S.W.1 d'ici une semaine.
- (d) Convinrent que le Comité Militaire d'Armement tiendrait sa première réunion dans un délai d'une semaine après envoi des nominations à Sir Harold Parker.

9. CHARS SE TROUVANT EN BELGIQUE.

F.P.(48) 34

Les Ministres de la Défense mirent à l'étude une Note du Comité Militaire exposant qu'il existait en Belgique un certain nombre de chars en bon état qui étaient détenus par une entreprise privée belge et qui pourraient probablement être utilisés par quelques unes des Cinq Puissances.

M. ALEXANDER dit qu'il croyait savoir que le gouvernement belge avait bloqué pour le moment ces chars et qu'il était actuellement nécessaire de dire quel pays désirait ces chars et comment le paiement serait effectué.

Le COLONEL DE FRAITEUR dit qu'il y avait environ 200 chars Sherman en bon état et qu'il croyait savoir que la France était prête à les acquérir. Il était clair qu'il fallait arriver rapidement à une décision car, naturellement, le gouvernement belge n'avait pas un contrôle permanent de l'entreprise privée qui détenait ces chars. Il croyait que ces chars pourraient être acquis à un prix de ferraille.

M. RAMADIER dit que la France était certainement intéressée par ces chars et désirerait les acquérir si l'on pouvait arriver à une solution financière satisfaisante. La France proposa d'envoyer une mission en Belgique pour négocier ce marché.

M. ALEXANDER souligna qu'il fallait éviter qu'une entreprise privée ne tire un large profit de cette vente. Il jugeait qu'il fallait trouver le moyen de l'empêcher de réclamer plus que le prix de ferraille normal.

LES MINISTRES DE LA DEFENSE :

- (a) Invitèrent le Ministre français de la Défense à faire tout son possible pour arriver à une conclusion définitive de cette question.
- (b) Chargèrent les Chefs d'Etat-Major d'inclure la question du paiement de ces chars dans leur note relative aux questions financières.

DECLASSIFIE
U.E.O 1er MARS 1984

30

10. BILANS.

F.P.(48) 23

M. RAMADIER rappela aux Ministres de la Défense qu'une version succincte des Bilans était à leur disposition pour la réunion. Cependant, il croyait savoir que ces Bilans étaient encore en cours d'examen et qu'une proposition plus concrète serait formulée aux Chefs d'Etat-Major lors de leur prochaine réunion. Il pensait que, dans ces circonstances, il n'était peut être pas nécessaire que les Ministres étudient en détail ces Bilans. Toutefois, il souligna que la France désirait que les Bilans contiennent une information complète, non seulement en ce qui concerne l'Europe Occidentale, mais encore pour ce qui touche à tous les moyens dont disposent les Cinq Puissances dans toutes les parties du monde.

LES MINISTRES DE LA DEFENSE prirent note de la déclaration de M. Ramadier.

11. DIFFUSION DU COMMUNIQUE.

Les Ministres de la Défense mirent à l'étude deux projets de communiqué préparés par le Secrétaire-Général, l'un rédigé en termes très concis, l'autre plus long et plus circonstancié

M. ALEXANDER déclara qu'avant d'étudier ces projets, il désirait attirer l'attention sur un article publié le matin même dans le Figaro. Cet article semblait étonnamment bien informé et le fait que tant de renseignements avaient paru dans la Presse influencerait certainement la décision à prendre sur la nature du communiqué à diffuser.

M. RAMADIER dit qu'à son avis l'article du Figaro pouvait avoir été basé sur des conjectures intelligentes et n'impliquait pas nécessairement une fuite de renseignements. Cependant, il allait lancer immédiatement une enquête et prendre toutes les mesures qui s'imposeraient.

Revenant aux projets de communiqués qui leur étaient soumis, M. RAMADIER dit qu'il avait trouvé le premier trop court et le second trop détaillé. En particulier, il n'approuvait pas l'exposé détaillé de l'organisation de défense, avec sa longue liste de comités qui ne pourrait qu'embrouiller le public et peut-être donner l'impression que rien de réellement pratique n'avait été accompli.

M. ALEXANDER souligna la nécessité de déclarer que l'ensemble de l'organisation militaire proposée dérivait du Comité des Ministres de la Défense. Ceci donnerait l'assurance que l'organisation militaire était contrôlée par les représentants du peuple. Il jugeait également nécessaire de mentionner dans le communiqué la création du Comité Militaire d'Armement. Selon l'attitude adoptée au sujet de l'inclusion d'une déclaration sur l'organisation du commandement, on mentionnerait ou non le reste des Comités et Etats-Majors.

DECLASSIFIE
UFO 1er MARS 1984

M. ALEXANDER dit que le but de la politique russe actuelle était clair. En poursuivant une politique agressive, d'abord à un endroit ensuite dans un autre, dans le monde entier, la Russie espérait gagner la "guerre froide" sans coup férir. Elle se trouverait alors dans une position stratégique si forte à l'Ouest qu'elle pourrait, sans grandes difficultés, s'établir sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique Nord. C'est contre ce danger que se dressent les Puissances Occidentales. Il n'était pas nécessaire de souligner la nécessité d'une organisation adéquate visant à s'opposer à la menace russe. Dans l'esprit de M. Alexander, il était essentiel qu'une déclaration relative à cette organisation fût incluse dans le communiqué en termes clairs et précis. Les Ministres devaient, non seulement informer nettement de leurs décisions leurs propres Parlements et leur peuple, mais encore les Russes qui doivent bien comprendre qu'ils ne pourraient atteindre leurs buts sans entrer obligatoirement en guerre. Cette réalisation, plus que toute autre, ferait réfléchir les Russes sur l'opportunité de poursuivre leurs attaques subversives contre l'Europe Occidentale. Il était essentiel d'avertir les Russes du fait que leur forme de dictature était inacceptable aux peuples libres de l'Europe Occidentale. Il était tout aussi essentiel de donner aux peuples de l'Europe Occidentale une structure solide et une ferme détermination et d'assurer, dans toute la mesure possible que, en cas de guerre, les démocraties ne soient pas prises au dépourvu. Il insistait donc pour que le communiqué mentionne nettement l'établissement de l'organisation du commandement.

Le COLONEL DE FRAITEUR dit que M. Spaak était d'avis que le communiqué soit bref et estimait que les détails complets des décisions prises devraient être publiés dans le communiqué qui serait diffusé à l'issue de la prochaine réunion du Conseil Consultatif, le 25 octobre.

M. SCHOKKING dit que l'article du Figaro avait modifié son avis. Il estimait maintenant que le communiqué devrait être clair mais non provocateur et qu'il devrait faire mention du Président du Comité des Commandants-en-Chef et définir plus nettement les fonctions du Comité d'Armement.

M. RAMADIER dit qu'il était opposé à l'inclusion dans le communiqué d'un étalage de titres militaires. Il estimait que ceci pourrait alarmer l'opinion publique et serait interprété non comme un développement normal de l'organisation de défense de l'Union Occidentale mais comme étroitement lié à la situation existant actuellement à Berlin. Il dit qu'il était difficile d'accuser la Russie devant le Conseil de Sécurité de mettre la paix en danger par les événements de Berlin et d'annoncer simultanément la création d'une organisation du commandement qui pourrait fort bien être interprétée comme un premier pas vers la mobilisation. Cependant, il était certain que les nouvelles relatives à l'organisation du commandement seraient de notoriété publique d'ici une semaine. Par conséquent, la seule question consistait à décider s'il valait mieux, au point de vue de l'opinion publique et de l'opportunité politique, tout annoncer immédiatement ou garder pour une date ultérieure la déclaration relative à l'organisation du commandement. Il estimait que ses collègues étaient généralement d'avis qu'une déclaration quelconque sur le commandement devrait figurer dans le communiqué et il était prêt à donner son accord à un projet qui indiquerait nettement qu'une organisation du commandement avait été établie sans préciser le nombre de Commandants-en-Chef. A cette fin, il proposait une phrase qu'il avait rédigée.

DECLASSIFIE
UEO 1er MARS 1984

34

M. ALEXANDER dit qu'il pourrait donner son accord à la proposition de M. Ramadier, à condition qu'un autre communiqué fût diffusé le vendredi 1^{er} octobre, donnant les noms des officiers désignés. Toutefois, il dit qu'il devrait consulter M. Bevin à ce sujet.

Un nouveau projet tenant compte des avis exprimés au cours de la discussion fut distribué aux personnes assistant à la réunion, et les Ministres convinrent de l'étudier avec leurs Ministres des Affaires Etrangères et d'informer le Secrétaire-Général de la Commission Permanente de leur décision le plus tôt possible, de façon à ce que le communiqué puisse être diffusé à 20 h. le soir même.

LES MINISTRES DE LA DEFENSE:

- (a) Invitèrent le Secrétaire-Général de la Commission Permanente à diffuser le communiqué à 20 h. après avoir obtenu la confirmation définitive des Ministres de la Défense.
- (b) Chargèrent le Comité Militaire de préparer un autre projet de communiqué à diffuser le vendredi 1^{er} octobre à 20 h. et de faire approuver ce projet par les Ministres le plus tôt possible.
- (c) Invitèrent le Ministre de la Défense Français à confirmer à son Délégué auprès du Comité Militaire les noms des Commandants désignés le plus tôt possible, dans la journée du 1^{er} octobre.

12. CONCLUSIONS.

M. ALEXANDER dit qu'à la fin de l'une des plus importantes conférences tenues par les Cinq Puissances, il désirait féliciter M. Ramadier de l'équité, de l'habileté et de la rapidité avec laquelle il avait rempli ses fonctions. Il avait été fort impressionné par la bonne volonté, l'esprit de coopération et par la détermination à défendre les principes démocratiques qui avaient formé le fond des conversations entre les Cinq Puissances. Il pensait donc que les travaux qui venaient d'être entrepris feraient beaucoup pour établir ces principes sur une base durable. Il désirait également féliciter le Comité Militaire et le Secrétaire-Général de la façon dont les travaux avaient été préparés.

M. RAMADIER dit qu'il avait été également fort impressionné par les importantes décisions que les Ministres avaient pu prendre au cours de leur réunion. Les Cinq Puissances étaient maintenant sur la voie de la mise en commun de leur moyens militaires, de leur réorganisation sous l'égide des Commandements des Cinq Puissances, et du développement d'un esprit non seulement interarmées mais international. Il estimait que ce fait était de la plus grande importance pour l'avenir de l'Europe qui, en orientant ses efforts à bon escient, réacquerrait sa prospérité et sa virilité. Il désirait remercier tous ses collègues de leur collaboration.

DECLASSIFIE
UEO 1er MARS 1984

33

Autour de la table de conférence, il n'y avait pas eu de petits ou de grands pays, tous avaient été égaux. Il désirait s'associer aux félicitations que M. Alexander avait adressées au Comité Militaire et au Secrétaire-Général et fit l'éloge des excellents services de l'Interprète.

PARIS,
LE 28 SEPTEMBRE 1948;